



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DÔME

Sous-Préfecture d'Issoire

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

## COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8302011

«Gîtes des Couzes»

Réunion du 30 octobre 2015 à Saurier

La réunion est présidée par Mme Christine BONNARD, sous-préfète d'Issoire

Sont présents :

Christine BONNARD	Sous-Préfète d'Issoire
Christine FIZEL	Sous-Préfecture d'Issoire
Pierre TABOURIN	DREAL Auvergne
Julien CHAMBONNIERE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Nathalie GREGOIRE	Commune de GRANDEYROLLES (Maire)
Christian CHABAUD	Commune de MONTAIGUT le BLANC (Maire)
Nicolas LOUBINOUX	Commune de SAURIER
Mireille FABISIAK	Chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme
Pierre RIGOULET	FRANSYLVA Forestiers privés du Puy-de-Dôme
Philippe ROY	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme
Clément JOURNIAT	Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme
Pierre RIGAUD	Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature dans le Puy-de-Dôme
Matthieu BERNARD	Chauves-Souris Auvergne (Président)
Stéphane CORDONNIER	CEN Auvergne
Sabine BOURSANGE	LPO Auvergne

Sont excusés : Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Le Conseil Régional d'Auvergne, la commune de Creste, le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'Office National des Forêts

Mme BONNARD, Sous-Préfète d'Issoire, ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour puis donne la parole à M Stéphane CORDONNIER du CEN Auvergne et chargé de l'animation du site des gîtes à Chauve-souris du Pays des Couzes.

Le diaporama présenté par le CEN est téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/gites-du-pays-des-couzes-fr8302012-r890.html>

## Organisation du comité de pilotage

L'organisation conjointe des deux comités de pilotage des sites « Gîtes à chauves-souris du Pays des Couzes » et du site de la Directives Oiseaux « ZPS pays des couzes » avait été mis en place il y a quelques années dans le but d'optimiser la mobilisation des élus. Toutefois, à l'usage, on observe que cette organisation entraîne des confusions sur la participation des uns et des autres. De plus il n'est pas facile de calibrer le temps de la première réunion pour être sûr de ne pas commencer la seconde en retard. L'heure prévue pour le site « Gîtes à chauves-souris du Pays des Couzes » pouvant se révéler parfois insuffisante. Il est ainsi convenu qu'en 2016, les 2 comités se dérouleront à nouveau à des dates différentes.

Suite à la validation du document d'objectifs en 2009, c'est le CEN Auvergne qui a été désigné par l'Etat pour mettre en œuvre Natura 2000 sur ce site jusqu'à fin 2015. Un appel d'offre sera lancé par la DREAL pour la prochaine période d'animation. Cet appel d'offre sera conduit sous la forme d'un marché à tranches annuelles sur 3 ans (2016-2018).

## Remarques du Comité de pilotage sur les actions présentées

- **Contrat Natura 2000**

L'ouverture des lignes financières pour ces contrats n'est pas encore disponible (FEADER). Le contexte de fusion des régions risque également d'entraîner des difficultés pour le lancement de ce dispositif début 2016. Toutefois, M. TABOURIN de la DREAL Auvergne précise que la part financière prévue pour l'Auvergne sera maintenue et restera dédiée à celle-ci dans la future région Auvergne-Rhône-Alpes. Il précise également que les services de l'État font le nécessaire pour que ce dispositif soit opérationnel le plus rapidement possible en 2016.

- **Contrats agri-environnementaux**

Contrairement à la précédente programmation (2007-2013), le maintien des bonnes pratiques est maintenant reconnu comme étant éligible aux aides. Un exploitant peut donc engager une prairie actuellement non fertilisée dans la mesure « absence de fertilisation ». C'est un changement de position de la Commission européenne. Le plafond d'aide pour les MAEc de 10 000 € par exploitation est annuel avec la transparence pour les GAEC.

Pour faire aboutir ce projet, il est important d'avoir un portage politique. Il est donc proposé de le faire valider par les conseils municipaux concernés. Monsieur le maire de St-Gervazy se propose également pour accompagner le CEN lors de l'examen du projet par la Commission régionale qui se réunira le 09 décembre 2015 (CRAEc). C'est cette commission qui valide *in fine* les projets.

Des réserves sont émises sur le PAEc par rapport aux respects des exigences en cas de sécheresse ou par rapport aux contraintes liées aux prairies sensibles.

Sur les mesures techniques, les points suivants sont soulignés :

La localisation des prairies sensibles et l'interdiction de retourner les prairies naturelles, y compris d'anciennes luzernes, posent des difficultés importantes aux exploitants. C'est d'ailleurs en contradiction avec la recherche de l'autonomie fourragère prévue dans le PAEc.

M. CHAMBONNIERE , de la DDT du Puy-de-Dôme, rappelle que cette définition des prairies sensibles fait suite à la disparition des prairies au profit des cultures et au fait que la Commission européenne a imposé de préserver des prairies dans le cadre de la conditionnalité des aides de la PAC.

M. TABOURIN précise que le choix qui a été retenu et négocié avec l'ensemble des acteurs au niveau national est de sélectionner les zones Natura 2000 pour répondre à cette obligation. Ce focus sur les prairies naturelles en Natura 2000 ne correspond pas au travail de réflexion qui avait été mené localement sur la ZPS Pays des Couzes dans le cadre de la mise en place du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

Par ailleurs, cette sanctuarisation des prairies sensibles pose beaucoup des difficultés car elle limite la souplesse pour répondre aux aléas (sécheresse, destruction de la prairie par les rats taupiers).

La DDT précise que le non retournement des prairies s'entend par l'absence de labour et que le travail superficiel du sol est autorisé.

La mesure « prairie fleurie » nécessite un accompagnement des agriculteurs. Celui-ci est prévu dans le cadre de l'animation collective mais il reste une part d'autodiagnostic de l'exploitant. Ceux qui engagent une grande surface pourront bénéficier d'un diagnostic individuel plus précis.

- ***Territoire de chasse des chauves-souris***

Les propositions suivantes sont validées et seront engagées selon les crédits disponibles sur la période 2016-2018 :

- Faire travailler un groupe d'étudiants de Vet Agro Sup (Lempdes, 63) sur la thématique des haies agricoles (recherche des leviers d'action).
- Participer au groupe de travail régional sur la prophylaxie et les impacts sur l'entomofaune et ses prédateurs.

- ***Préserver les gîtes à chauves-souris***

Les propositions suivantes sont validées et seront engagées selon les crédits disponibles sur la période 2016-2018 :

- Poursuivre les contacts fonciers sur les 20 caves de St-Julien identifiées à enjeu.
- Porte à porte « SOS Chauves-souris » dans ma cave pour recherche de nouveaux gîtes.
- Travailler sur la gestion du désherbage dans les campings.
- Relancer le contrat Natura 2000 déposé en mai 2013 pour la fermeture de caves à St-Julien et la pose des panneaux d'interdiction au Pont de la Louve.
- Réparer les grilles à St-Nectaire.
- Déposer un contrat Natura 2000 pour stabiliser les ruines du Sanatorium du Parc animalier.
- Nettoyer les caves de Champeix et Montaigut.
- Organiser une formation pour l'ATEN sur le thème des ouvrages souterrains en faveur des chiroptères.
- Évaluer la mise en place de la chiroptière sur l'Eglise d'Ardes.
- Évaluer la mise en place des fermetures de caves.

- ***Préserver les autres milieux remarquables***

Il est validé le principe de se focaliser sur le projet de mise en valeur du marais salé de St-Nectaire et sur le partenariat général avec le SIVU Couze Chambon pour la gestion des milieux humides.

- **Évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces**

M. BERNARD, précise que la colonie de Grand Murin du Parc animalier d'Auvergne consomme 8 tonnes d'insectes par an et que ceux-ci sont favorisés par la présence des animaux exotiques du Parc.

Les propositions suivantes sont validées et seront engagées selon les crédits disponibles sur la période 2016-2018 :

- Poursuivre les comptages annuels été/hiver des populations de chauves-souris.
- Étudier globalement les colonies de Grand rhinolophe (en partie par télémétrie).

• **Associer les acteurs locaux**

D'ici la fin de l'année 2015, des brèves seront proposées pour les bulletins municipaux des communes.

Les propositions suivantes sont validées et seront engagées selon les crédits disponibles sur la période 2016-2018 :

- Organisation d'une réunion/formation avec la DRAC, les services liés pour valoriser les aménagements en faveur des chauves-souris sur les églises et monuments classés.
- Organisation de réunion élus/agriculteurs pour la mise en place des PAEc.
- Animation/communication en lien avec l'aménagement de l'église d'Ardes.
- Projection du film « Une vie de Grand Rhinolophe » à St-Nectaire et à Ardes.
- Projet pédagogique scolaire avec le Parc Animalier.

• **Point divers**

L'animation des sites est maintenant co-financée par des fonds européens, il faut donc rajouter le logo de l'Europe sur les présentations.

En marge de la réunion, une manifestation d'agriculteurs a eu lieu pour attirer l'attention sur les problèmes importants liés à la pullulation des rats taupiers en 2015. Mme la sous-préfète a signalé qu'un arrêté préfectoral de lutte venait d'être pris et elle a répondu aux questions des manifestants.

Mme BONNARD remercie M. CORDONNIER pour sa présentation ainsi que l'ensemble des participants pour leur attention avant de conclure la réunion.

Pour la Préfète  
et par délégation,  
La Sous-Préfète d'Issoire,

  
Christine BONNARD